

TRAIT D'UNION

Le Journal des Locataires d' **InCité**



Avec la livraison de la résidence du Limancet et la reconstruction de Counord, InCité aura en 2016 livré plus de 50 logements dans le quartier du Grand Parc. Les travaux de rénovation et d'entretien du patrimoine se sont poursuivis sur différentes résidences. Les nombreux partenariats que nous avons engagés avec les associations ont démontré la nécessité de croiser nos actions pour accompagner les ménages les plus fragiles. Mais notre action quotidienne s'est vue également bousculée cet été par Classique aux Balcons. Cette manifestation culturelle a permis de mobiliser nos partenaires et surtout les habitants du quartier du Grand Parc autour d'un projet commun animé par des musiciens professionnels.

Le travail de proximité que nous avons chaque fois privilégié et notamment avec nos gardiens, nous permet de conserver une relation directe, toujours exigeante.

Notre action sur le centre ancien de Bordeaux s'est poursuivie avec l'animation des programmes, l'accompagnement des porteurs de projet et la livraison de différentes opérations. Les opérations d'amélioration de l'habitat de Lormont, de Bordeaux Métropole et du centre ancien de Bordeaux se sont poursuivies.

Depuis juin 2015, InCité intervient en étude pour la Communauté de Communes du Centre Médoc sur la requalification des centres bourgs. La société vient également d'être retenue pour travailler à la revitalisation du cœur de bastide de Libourne et dans une étude de requalification de la copropriété de Palmer à Cenon. Ce développement sur le territoire girondin illustre la capacité que nous avons de pouvoir agir dans l'intérêt général.

2016 aura donc été une année dense pour l'ensemble des équipes et nous les en remercions. Au nom de l'ensemble du personnel d'InCité et du Conseil d'Administration, je vous souhaite une très bonne année à tous.

La Présidente d'InCité
Elizabeth Touton

ON VOUS PARLE DE...

Déménagement P02



L'atelier Remuménage P02



Stationnement P03



Sinistre P03



Qu'est-ce qui va changer à InCité ? P04

Déménagement au centre commercial Counord

Nos deux premiers commerçants ont déménagé dans la nouvelle résidence.

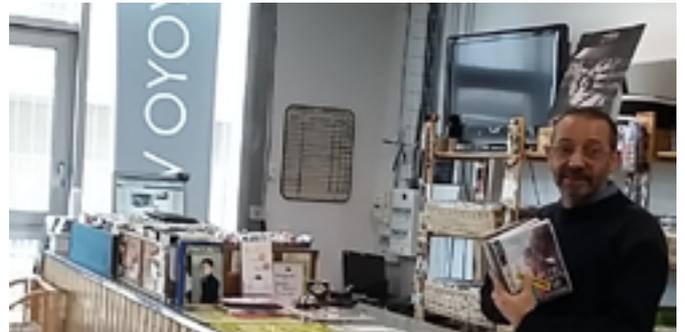
La laverie



Un peu caché derrière le tabac mais bien installé, Monsieur Ly a réaménagé sa laverie dans un local flam-bant neuf après 15 jours d'arrêt. Les clients disent : « C'est bien ! C'est même mieux car de plain-pied et plus facilement accessible pour les personnes âgées »

N'hésitez pas à découvrir ou redécouvrir ce commerce ouvert 7/7 de 6h30 à 20 h

Yoyo vidéo



Les travaux ne sont pas tout à fait achevés, encore des étagères à installer... mais toujours dans le même univers avec plus de lumière et plus de chaleur, c'est monsieur PEYRE et son « Bonyour ».

Il reste ouvert de 9h30 à 20 h, l'accès se fait pour l'instant le long du bâtiment Gounod et bientôt des 2 cotés.

L'atelier remuménagement

Association départementale
d'aide au déménagement

Depuis plus de 15 ans, l'association l'Atelier Remuménagement propose un service de déménagement social, solidaire et écologique pour des personnes ayant de faibles ressources sur le département de la Gironde et plus particulièrement sur Bordeaux et la Métropole. L'Atelier Remuménagement contribue à lutter contre toutes les formes d'exclusions : l'isolement professionnel et la difficulté d'accès au logement. Elle a aussi l'agrément Atelier Chantier d'insertion avec pour mission d'accompagner chaque année plus de 8 personnes éloignées de l'emploi vers l'inclusion sociale et professionnelle.

Vous allez changer de domicile ? Faites appel à l'atelier remuménagement !

Vous bénéficierez d'un tarif modulé en fonction de vos ressources et de la composition familiale. L'association vous accompagne dans les différentes démarches et vous donnera des informations sur les aides financières et les conseils pratiques pour l'organisation de votre déménagement.

- **Qui peut en bénéficier ?** Toutes personnes à ressources modestes.
- **Où ?** Sur Bordeaux, La Métropole et sur toute la Gironde.
- **Autres prestations :** démontage/remontage des meubles, emballage des cartons.

Renseignements et devis : Contactez l'association
contact@atelier-remumenage.org

05 56 92 80 35
6 Rue Jules Guesde
33800 Bordeaux
(Marché des Capucins)

Heures d'ouverture : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.





La mise en place du stationnement résident sur Bordeaux entre les cours et les boulevards de Bordeaux est en marche.

L'objectif de la mairie est de permettre aux habitants de pouvoir se garer près de chez eux et éviter les trajets inutiles en voiture. Les automobilistes arrivant de l'extérieur auront des parkings en dehors et utiliseront les transports en commun.

Dans ces secteurs, où le stationnement est « résident », les habitants peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel à 15 euros par mois. Leur abonnement, li-

mité à un par foyer, leur permet de se garer dans leur zone de résidence.

Beaucoup de nos résidences seront impactées.

Quelles conséquences ?

Nos parkings ouverts seront fermés et résidentialisés au fur et à mesure.

InCité souhaite également développer les nouvelles pratiques urbaines, qui apparaissent : covoiturage, auto-partage, utilisation accrue des transports en commun.

Ainsi, nous avons noué un partenariat avec Parking Facile.

Certaines places du parking de la résidence Château d'Eau vont être louées par son intermédiaire.

Parking Facile est un opérateur de parkings partagés : son activité consiste à gérer des places privées en les rendant accessibles aux membres de son réseau. Cela représente une solution au manque de stationnement et libère l'espace dédié au stationnement sur la voie publique.

Vous pouvez visiter le site www.parking-facile.com, télécharger son application et vous trouverez toutes les informations sur les services.

C'est l'affaire de tous de faire diminuer la part de 25% que représentent les transports dans le réchauffement climatique par tout moyen.



Sinistre

Que faire en cas de dégât des eaux ?

Vous êtes victimes d'un dégât des eaux ? pas de panique !

Le dégât des eaux est le sinistre le plus courant dans les logements. Pour bénéficier d'une prise en charge des remises en état induites, encore faut-il respecter la marche à suivre.

Avant tout : prévenez votre gardien

Si vous constatez que vous êtes victime d'un dégât des eaux, il faut en avvertir votre gardien qui viendra constater la fuite et vous aidera à en trouver l'origine. Trouver la fuite est primordial afin de mettre fin au plus vite aux dégâts. Par ailleurs son origine doit être mentionnée dans le constat.

Déclarer le sinistre à votre assurance

Pour déclarer le sinistre à votre assurance, il faut remplir le constat amiable «dégâts des eaux» que vous

pouvez récupérer auprès de votre assureur. Votre gardien vous aidera à le compléter si nécessaire. Il doit être rempli par le locataire sinistré et le responsable du sinistre (voisin ou InCité si c'est une colonne de la partie commune par exemple).

Attention : Dans le cas, où votre voisin est absent, vous devez néanmoins procéder à votre déclaration, qui doit être effectuée dans les 5 jours qui suivent le dégât.

Ne jetez rien avant le passage de l'expert

Surtout ne jetez aucun élément endommagé par le dégât des eaux avant le passage de l'expert. Il doit en effet pouvoir constater l'ensemble des dégâts pour les prendre en compte. Si vous en avez la possibilité, prenez des photos des pièces et éléments endommagés.

Le suivi du dossier

Vous pouvez demander à votre assurance directement l'avancement de votre dossier et la date de votre expertise. Si l'origine du sinistre vient d'un élément de la partie commune,

vous pouvez vous rapprocher de votre gardien, qui se renseignera sur l'avancement du dossier.

Bien laisser sécher

Avant tout travaux, il faut surtout veiller à ce que le support soit bien sec. En effet, si vous ne laissez pas suffisamment sécher les murs avant de les repeindre, l'humidité ressortira et votre belle couche de peinture cloquera ou votre tapisserie laissera réapparaître des moisissures. On préconise en général de laisser un bon mois avant tout travaux.

Le mieux : tout faire pour éviter le dégât des eaux

-  1- Quand il y a une coupure d'eau, ne pas partir en laissant un robinet ouvert
-  2- Eviter de faire tourner les machines à laver en votre absence
-  3- Ne pas jeter de jouet, litière, ou litière dans les WC, car cela bouche des colonnes et provoque des débordements de substances plutôt nauséabondes chez vos voisins ...



Qu'est ce qui va changer à InCité ?

2017 : l'arrivée des Tablettes

Nous travaillons à la mise en place de Tablette pour vos gardiens. InCité a décidé de franchir un cap dans la gestion quotidienne des résidences afin d'assurer un meilleur service, de permettre une plus grande traçabilité des interventions. Fini les fiches de visites à signer, fini les appels pour connaître l'avancement ! Demain, les tablettes seront un outil efficace, qui leur permettra l'accès à toute l'information en temps réel et de ce fait de vous apporter toutes les réponses.

La mise en place est prévue pour le dernier trimestre 2017, nous vous en dirons plus....

Résidences	Contacts	Où les trouver	Téléphone
Résidence Labarde	M. FERRAND		06.22.48.26.02
Résidence Château d'Eau, Héron et Saint-James	M. SCHMITT	Loge entrée 3 Résidence Château d'Eau	06.22.48.25.76
Quartier du Grand Parc			
Résidences Althéa, Bergénia, Catalpa, Epicéa et Feijoa	M. DIENE Gardien principal	Résidence Catalpa	06.22.48.25.85
Résidence Althéa	M. LOPEZ	Résidence Althéa	06.17.04.72.59
Résidence Bergénia	M. BAKALA	Résidence Bergénia	06.22.48.25.83
Résidence Catalpa	M. DIENE	Résidence Catalpa	06.22.48.25.85
Résidence Epicéa	M. GUERIN	Résidence Epicéa	06.22.48.25.90
Résidence Feijoa	M. LARABI	Résidence Feijoa	06.22.48.25.95
Résidence Prunier	M. DELATTRE	Loge à côté de l'antenne	06.22.48.25.80
Résidence Arc-en-Ciel	M. DIENE	Résidence Catalpa	06.22.48.25.85
Résidences Thalia, Ulmacea, Vanillier et Weigelia	M. DELATTRE Gardien principal	Loge à côté de l'antenne	06.22.48.25.80
Résidences Vanillier et Weigelia	M. DELATTRE Gardien principal	Loge à côté de l'antenne	06.22.48.25.80
Résidences Thalia et Ulmacea	M. DURET	Loge à côté de l'antenne	06.22.48.25.78
Résidence Jasminéa	M. DELATTRE Gardien principal	Loge à côté de l'antenne	06.22.48.25.80
Résidence Le Limancet	M. DELATTRE Gardien principal	Loge à côté de l'antenne	06.22.48.25.80
Résidence Saint-Louis, Saint-Marc et Balguerie	Mme MUCCIO	Loge résidence Saint-Marc	06.17.04.72.64
Résidences Tolosane, rue de la Merci, Saint-Eloi, Montméjean, 16 cours Victor Hugo et 12, rue des Menuts	Mme GOMES	Résidence Tolosane	06.19.82.31.10
Résidences Néréïdes	M. DELRIEUX Gardien principal	Loge bâtiment 14	06.22.48.26.08
Résidence Le Sully	M. RONNAT	Loge bâtiment B	06.22.48.26.11

Nous vous rappelons que, la réception des loyers et l'ouverture au public **SANS RENDEZ-VOUS se fait le :**

- **Mardi matin de 9h à 12h30**
- **Mercredi après-midi de 13h30 à 17h.**

Si vous souhaitez contacter votre chargée de clientèle, vous pouvez l'appeler et convenir avec elle d'un rendez-vous.

*Pour les réclamations d'ordre technique, **il est inutile de venir au siège, votre gardien est l'interlocuteur privilégié.***